

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité Travail Progrès  
-----  
MINISTRE DE LA JUSTICE

-----  
SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE

-----  
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION, DES FINANCES  
ET DE L'EQUIPEMENT

-----  
SERVICE DE LA GESTION DU PERSONNEL DES  
JURIDICTIONS ET DES SERVICES JUDICIAIRES  
-----

Décret n°2000-313 du 3 Novembre 2000  
Portant nomination de Monsieur **EBANDZA**  
**Dieudonné**, Lieutenant-colonel de la Police  
Nationale en qualité d'auditeur de Justice.

(Régularisation)

**Le Président de la République, Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement ;**

VISAS

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu la loi 42/61 du 20 juin 1961 portant statut de la Magistrature ;

Vu la loi 022/92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en République  
du Congo ;

Vu la loi 019/99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi  
022/92 du 20 août 1992 ;

Vu la loi 023/92 du 20 août 1992 portant statut de la Magistrature ;

Vu la loi 015/99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi  
023/92 du 20 août 1992 ;

Vu le décret n° 61/183 du 3 août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 juin  
1961 susvisé ;

Vu le décret n°75/390 du 26 août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de  
l'article 21 du décret n° 61/183 du 3 août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 juin  
1961 relative au statut de la Magistrature ;

Vu le décret n° 62/130 MF du 9 mai 1962 fixant le régime de rémunération des  
fonctionnaires ;

Vu le décret n°91/509 du 27 mai 1991 portant reversement provisoire des Magistrats ;

Vu le décret n° 99/1 du 12 janvier 1999 portant nomination des Membres du  
Gouvernement ;

Vu le décret n° 99/2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim des Membres  
du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99/88 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du Ministère de  
la Justice ;

Vu l'arrêté n° 2232 MESSCA - MTSSJ du 4 juin 1987 portant désignation des élèves  
admis en 1986 aux concours d'accès aux cycles supérieur et moyen supérieur de l'Ecole  
Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) dans les départements des carrières de  
l'Administration sociale (Filières ; Administration du travail, Inspection du travail) et des carrières  
judiciaires (filières : Magistrature, Greffier en chef).

Vu la note de service n° 2117 MDS-DIE du 12 novembre 1986 portant mise en stage  
des militaires des Forces Armées Congolaises à l'Ecole Nationale d'Administration et de  
Magistrature (ENAM) ;

Vu le dossier de l'intéressé.



**DECRETE**

*[Handwritten signature]*

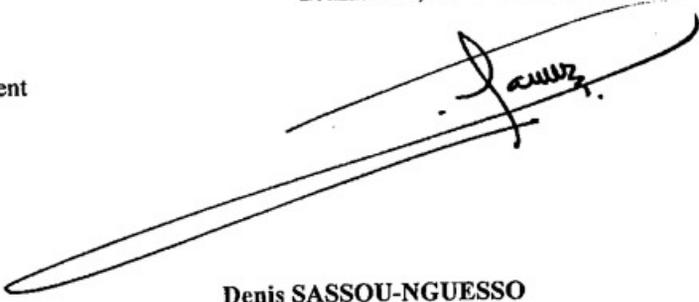
*[Handwritten signature]*

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur EBANDZA Dieudonné, Lieutenant-Colonel de la Police nationale, indice 2650 de nationalité congolaise, titulaire du diplôme de Droit pénal et Sciences criminelles de l'Université de Montpellier I, né le 9 juin 1948 à Linengué (Congo), est nommé Auditeur de Justice, indice 850.

**Article 2** : le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 3 novembre 1986 date d'admission à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 3 Novembre 2000

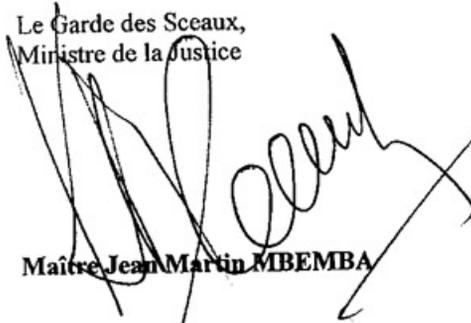
Par le Président de la République,  
Chef de l'état, Chef du Gouvernement



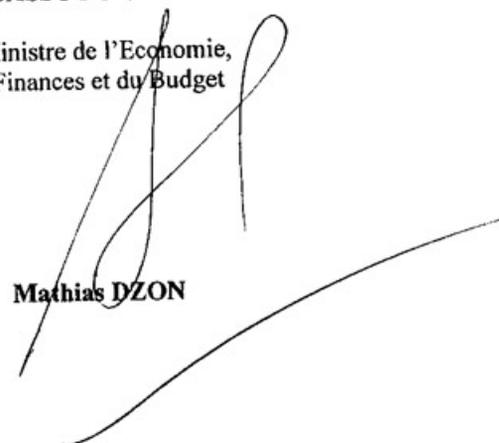
Denis SASSOU-NGUESSO

Le Ministre de l'Economie,  
des Finances et du Budget

Le Garde des Sceaux,  
Ministre de la Justice



Maître Jean Martin MBEMBA



Mathias DZON

AMPLIATIONS

PR	2
MJ/CAR	2
DGB	2
DGCF	2
COUR SUPRÊME	2
CA/BZV	2
CA/DOLISIE	2
CA/OWANDO	2
SGG	2
INTERESSE	1 